



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **ADMICIBLE SARL**, Route de Sonchaux 23,
1820 Veytaux
2. Date du prononcé de dissolution: 09.09.2016
3. Suspension de faillite: 27.12.2016
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 16.01.2017
5. Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: conseiller, organiser et gérer toutes sortes de mandats en relation avec la gestion administrative, commerciale et financière de sociétés afin d'apporter les compétences et le soutien nécessaires au bon fonctionnement des dites sociétés; opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières; organiser, conseiller, administrer et gérer la logistique dans le domaine des congrès, évènements commerciaux, culturels, sportifs et artistiques.

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois
1800 Vevey

03258901

